Votre logo ou votre raison sociale

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

N° _____

À remplir sur place, en présence du client et de l'entreprise : la réception est prononcée contradictoirement (article 1792-6 du code civil). Une réserve dit la nature du défaut et son endroit.

Les parties

Maître de l'ouvrage _____

Entreprise et SIRET _____

L'ouvrage

Adresse du chantier _____

Travaux réceptionnés _____

Devis ou marché n° _____

Date de la réception _____

Décision du maître de l'ouvrage

☐ réception sans réserve ☐ réception avec les réserves ci-dessous

Réserves

N°	Nature du défaut et endroit	Délai de reprise convenu

Le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage, sans réserve ou avec les réserves ci-dessus selon la case cochée. Les délais de reprise sont fixés d'un commun accord entre le maître de l'ouvrage et l'entreprise.

Signatures

Le client

Nom : _____

Date : _____

Signature

Pour l'entreprise

Fait à _____, le _____

Nom et qualité : _____

Signature et cachet de l'entreprise

Article 1792-6 du code civil : la réception est l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves. Elle fait courir la garantie de parfait achèvement d'un an (même article), la garantie de bon fonctionnement d'au moins deux ans (article 1792-3) et le délai de dix ans de la responsabilité décennale (article 1792-4-1).